



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION

1077 rang de l'Achigan sud  
(Lot 2 365 399)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière, qu'une demande de permis de démolition a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 1077 rang de l'Achigan sud en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition dudit bâtiment de type résidence unifamiliale est demandée dans le but de la réalisation d'un projet de construction de résidence unifamiliale.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

Ville de L'Épiphanie  
66, rue Notre-Dame  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 18 mars 2026, à 18 h 30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 11 février 2026

La greffière,

  
FLAVIE ROBITAILLE